

DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE

-----  
MAIRIE DE SACHÉ

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 15  
En exercice 15  
Présents 13  
Votants 14

**En attente d'approbation**

L'an deux mille vingt-et-deux, et le 10 janvier à 20 heures,  
Le Conseil municipal de la commune de Saché, dûment convoqué, s'est réuni  
en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Stéphane AUGU,  
Maire,

Date de convocation du Conseil municipal : le 03/01/2022,

Présents : M. Stéphane AUGU, Mme Marie-Pierre PLEURDEAU, M. Olivier  
BOUISSOU, Mme Séverine HEFTI-BOYER, M. Pascal PLANCHANT, Mme  
Josianne BOUGRIER, Mme Sandra JOVANOVIC, Mme Bénédicte CHEVALIER, M.  
Sébastien FRUGIER, Mme Cécile DESCHAMPS, M. Jules VERNIER, M. Jean DE  
MAISTRE et M. Philippe RÉDRÉAU.

Absent représenté : M. Fabrice GOBERT BERINGUER (procuration à Mme Cécile  
DESCHAMPS).

Absent : M. Michaël LECOMTE.

Un scrutin a eu lieu, Mme Cécile DESCHAMPS a été élue secrétaire.

-----  
Après approbation à l'unanimité du procès-verbal de la réunion du 13  
décembre 2021, Monsieur le Maire propose d'étudier les sujets figurant à  
l'ordre du jour.

**2022.1.1/ ÉTUDE DE DROITS DE PRÉEMPTION URBAIN**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il a  
été saisi pour une déclaration d'intention d'aliéner, et laisse la parole à Olivier  
BOUISSOU, adjoint au Maire, pour présenter le dossier de la parcelle cadastrée  
ZB 275 située route des Aunays, d'une superficie de 2 143 m<sup>2</sup>, pour une valeur  
de 310 000 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à dix voix pour  
et quatre abstentions, de ne pas utiliser son droit de préemption urbain pour ce  
bien, et charge Monsieur le Maire de transmettre la décision au Notaire chargé  
de ce dossier.

**2022.1.2/ AMÉNAGEMENT DES BUREAUX DES ÉLUS – DEMANDE  
DE SUBVENTION DETR 2022**

Monsieur le Maire précise que comme tous les ans la commune a la  
possibilité de déposer un ou plusieurs dossiers de demande de subvention au  
titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R.) auprès de la  
Préfecture d'Indre et Loire. Pour 2022, M. le Maire propose d'aménager l'étage  
de la mairie qui ne sert plus depuis la construction de la nouvelle salle du  
Conseil municipal et des mariages pour répondre aux normes d'accessibilité. Il  
est possible d'y faire deux bureaux pour les élus, une salle d'attente et une salle  
des archives. Le bureau de M. le Maire présent au rez-de-chaussée pourra ainsi  
être utilisé par le secrétariat.

M. le Maire présente donc un devis d'un montant de 21 944,77 euros H.T. pour  
ces travaux, et propose le plan de financement suivant pour la demande de  
subvention au titre de la DETR 2022 :

Dépenses		Recettes	
Aménagements bureaux	21 944.77 €	DETR	8 777.91 €
		Autofinancement	13 166.86 €
<b>TOTAL</b>	<b>21 944.77 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>21 944.77 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de :

- de valider le plan de financement présenté pour l'aménagement des bureaux des élus à l'étage de la mairie,
- de charger M. le Maire de déposer cette demande de subvention au titre de la DETR 2022 auprès de la Préfecture,
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

### 2022.1.3/ INSTALLATION D'UN RÉSEAU INFORMATIQUE – DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2022

Monsieur le Maire propose de déposer un second dossier de demande de subvention au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R.) pour l'année 2022 pour la création d'un réseau informatique à la mairie. En effet, l'actuel système informatique est plutôt archaïque et nécessite la mise en place d'un serveur et de sauvegardes permettant ainsi de limiter le risque de perte et de favoriser le télétravail et le travail collaboratif avec les élus.

M. le Maire présente donc les devis d'un montant total de 36 479,00 euros H.T., et propose le plan de financement suivant pour la demande de subvention au titre de la DETR 2022 :

Dépenses		Recettes	
Réseau informatique et mise en place	36 479.00 €	DETR	14 591.60 €
		Autofinancement	21 887.40 €
<b>TOTAL</b>	<b>36 479.00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>36 479.00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de :

- de valider le plan de financement présenté pour la création d'un réseau informatique à la mairie,
- de charger M. le Maire de déposer cette demande de subvention au titre de la DETR 2022 auprès de la Préfecture,
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

### 2022.1.4/ FONDS CONCOURS TOURISME 2022

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Séverine HEFTI-BOYER pour présenter l'appel à projets touristiques communaux 2022 de la Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre. Financé par la taxe de séjour, ce fonds de concours peut être sollicité par les communes qui ont un projet permettant de développer l'attrait touristique de notre territoire.

Mme HEFTI-BOYER propose donc pour 2022 de déposer un dossier de demande de subvention pour la labellisation « Tourisme et handicap » du Gîte d'étape de la Métairie selon un devis estimatif d'un montant de 10 328,39 euros H.T., et présente le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Accès PMR gîte et place dépose minute	10 328.39 €	Fonds concours CCTVI	5 164.19 €
		Autofinancement	5 164.21 €
<b>TOTAL</b>	<b>10 328.39 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>10 328.39 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de :

- de valider le plan de financement présenté pour la labellisation « Tourisme et handicap » du Gîte d'étape de la Métairie,
- de charger M. le Maire de déposer cette demande de subvention au titre de l'appel à projets touristiques communaux 2022 auprès de la Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre,
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

### **2022.1.5/ RENOUELEMENT DE L'ADHESION À L'APPLICATION PANNEAU POCKET**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 16 novembre 2020 concernant l'adhésion de la commune à l'application Panneau Pocket qui permet aux administrés de recevoir gratuitement des informations ou des alertes mises en ligne par la mairie. La première année d'adhésion étant terminée, M. le Maire demande si le Conseil municipal souhaite la renouveler, sachant que le coût est de :

- 180 euros T.T.C. pour une année,
- 360 euros T.T.C. pour deux ans et un trimestre,
- 540 euros T.T.C. pour trois ans et un semestre.

Il est précisé que le nombre de vues comptabilisées sur les informations mises en ligne est important et qu'il y a plutôt un bon retour des administrés qui utilisent cette application.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de renouveler son adhésion à l'application Panneau Pocket pour trois ans au tarif de 540 euros T.T.C., soit 90 euros d'économies, et charge M. le Maire de signer tous les documents afférents à ce dossier.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

M. le Maire présente le concept de forêt Miyawaki, du nom d'un botaniste japonais, dont le principe consiste à planter un îlot d'environ 100 m<sup>2</sup> de arbustes locaux. S'insérant dans une démarche écologique, ces projets permettent surtout de créer des zones vertes dans les milieux urbains avec la participation active des habitants et un suivi du site. Ce projet pourrait faire l'objet d'un financement d'une entreprise nécessitant la compensation de leur bilan carbone.

M. Philippe RÉDRÉAU informe de l'arrivée de la fibre optique au Musée Balzac. M. le Maire précise que la commune devrait être desservie prochainement puisqu'il y a un peu de retard sur le planning prévu mais que pour le moment il n'a pas d'information sur la date d'arrivée exacte de la fibre optique sur la commune. Une information sera faite par zone au fur et à mesure des informations reçues.

M. Philippe RÉDRÉAU informe que le passage de nombreux quad provoque des dégâts sur les chemins communaux, et cela est notamment problématique pour ceux qui sont classés en chemins de randonnées. M. RÉDRÉAU demande l'installation de barrière. M. le Maire précise qu'un arrêté communal est pris annuellement à ce sujet. Mme HEFTI-BOYER indique que certains de ces chemins sont utilisés par les agriculteurs et que ce type d'installation pourrait poser des problèmes. M. DE MAISTRE ajoute que ce type de barrière peut être équipé d'une serrure triangulaire utilisée par les pompiers.

M. Philippe RÉDRÉAU informe que des jeunes gens s'amuse à faire du bruit avec leurs motocross dans le bourg de la commune. M. le Maire précise que cela dure malheureusement depuis un certain temps, avec malgré tout une accalmie ces dernières semaines. Les informations ont été transmises à plusieurs reprises auprès de la gendarmerie qui a déjà rencontré les parents des

jeunes gens reconnus pour ces faits. Certains habitent la commune et ont été rappelés à l'ordre par leurs parents. Une collaboration étroite avec la gendarmerie reste en place pour ce suivi.

M. Philippe RÉDRÉAU rappelle le panneau de signalisation qui est fixé trop bas au croisement de la rue principale et de la rue du château. M. le Maire indique qu'il va de nouveau le signaler au service concerné.

M. Jean DE MAISTRE demande la possibilité de sonoriser l'entrée de l'église.

M. Philippe RÉDRÉAU en profite pour signaler que la cloche de l'église paraît être dérégulée à certaines heures.

Mme Séverine HEFTI-BOYER demande la possibilité d'installer des caméras sur le domaine public afin de limiter certaines incivilités ou actions de malveillance. Il lui est précisé que l'installation d'une vidéosurveillance est soumise à de très nombreuses règles très strictes et que le coût d'installation et de maintenance risque d'être très élevé.

-----  
L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôture la séance à 21h40 et fixe le prochain Conseil municipal au lundi 21 février 2022 à 20h00.

Noms	Signature
M. AUGU Stéphane	
Mme PLEURDEAU Marie-Pierre	
M. BOUISSOU Olivier	
Mme HEFTI-BOYER Séverine	
M. PLANCHANT Pascal	
Mme BOUGRIER Josianne	
M. GOBERT BERINGUER Fabrice	Absent représenté
Mme JOVANOVIC Sandra	
Mme CHEVALIER Bénédicte	
M. LECOMTE Michaël	Absent

M. FRUGIER Sébastien	
Mme DESCHAMPS Cécile	
M. VERNIER Jules	
M. DE MAISTRE Jean	
M. RÉDRÉAU Philippe	